

Numéro	CA/2022-04-07/01
Date d'affichage	22/04/2022
Date de mise en ligne	22/04/2022
Date de transmission au Recteur	22/04/2022

**Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 7 avril 2022 portant approbation de la motion relative au peuple ukrainien, aux collègues et étudiants ukrainiens**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

APPROUVE la motion suivante :

Le conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne réitère le soutien qu'il a adressé le 10 mars 2022 au peuple ukrainien victime de l'agression militaire russe, et en particulier aux collègues, chercheurs, enseignants, étudiants des universités de ce pays.

Émus et préoccupés par la situation particulière des étudiants étrangers qui menaient leurs études en Ukraine, également victimes de cette guerre injuste, les membres du conseil d'administration demandent au gouvernement français de leur faire bénéficier de la « protection temporaire » sans restriction ni condition.

En cette situation exceptionnelle, qui exige une solidarité à la fois sans faille et sans discrimination, ils lui demandent de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'accueil de ces étudiants non-ukrainiens et de permettre à ceux qui le souhaitent la poursuite de leur cursus universitaire en France.

## Délibération CA/2022-04-07/01

Délibération CA/2022-04-07/01	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	31
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	31
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 12 avril 2022

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris.